



Mairie de  
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,  
nous empruntons celle de nos enfants»

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard  
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 02 novembre 2020

### **LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION «TERRE D'AVENIR»**

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir»;

Aujourd'hui nous nous sommes rendus, Jean-Paul Mandin et moi-même, au tribunal de grande instance de NIMES afin d'assister à la déclaration d'appel de l'ONF à l'encontre de la FRAPNA et de notre association.

Nous avons entendu les plaidoyers des avocats de l'ONF et de nos associations devant madame la Juge, Présidente de la chambre d'appel.

Je dois vous avouer, sans flagornerie, que notre avocat, Maître POSAK, a réalisé une plaidoirie aussi brillante que professionnelle en ce qui concerne notre dossier.

Le jugement sera rendu le 17 décembre 2020 et je ne manquerai pas de vous renseigner sur les résultats de ce dernier.

Dans cette attente merci de prendre soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

En vous remerciant encore de votre soutien, recevez, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir» l'expression de mes remerciements et salutations distinguées.

Le président de l'association «Terre d'Avenir».

Gérard BROC